



**ARRÊTÉ PORTANT
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION PENDANT
LA DURÉE DES TRAVAUX
130 ROUTE DE LA FOLIE
PAR L'ENTREPRISE MARRON TP REIMS**

Le Maire de Dizy,
VU le Code général des collectivités locales et notamment les Articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU le Code de la route,
VU la loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,
VU l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes articles R 432-5 et R 432-7,
VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la réglementation routière,
Vu la demande du 20/01/2025 de Mme Agathe MENNESSON de l'entreprise MARRON TP REIMS – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX, pour la réalisation d'une dalle de poste à la zone artisanale 130 route de la Folie - la Terre du Crayon - 51530 DIZY,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise MARRON TP REIMS – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX est autorisée à intervenir à partir du 03/02/2025 jusqu'au 01/03/2025 pour effectuer les travaux suivants : réalisation d'une dalle de poste.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits.

Article 3 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes précautions utiles pendant la durée des travaux.

Article 4 : Cette modification de circulation sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation correspondants par l'entreprise MARRON TP REIMS.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Entreprise MARRON TP REIMS

Fait à DIZY, le 22 janvier 2025



M. le Maire

Antoine CHIQUET



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802930216



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **MENNESSON** Prénom : **Agathe**
Dénomination : **MARRON TP - REIMS** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 6 2 4 5 4 7 6 1 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **marron-tp-laon-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de la Folie**
Code postal **5 1 5 3 0** Localité : **DIZY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **MET - T2024 - RENOUV Tableau HTA + OMT poste ZI Crayons Dizy**
Dans un premier temps, réalisation d'une dalle de poste
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **0 3 0 2 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **0 3 0 2 2 0 2 5**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>3.96500182,49.07627265 3.96700811,49.07630076 3.9666326,49.07446643
3.96494818,49.0745086 3.96500182,49.07627265</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.076273 3.965002); (49.076301 3.967008); (49.074466 3.966633); (49.074509 3.964948); (49.076273 3.965002);
```